

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

SÉANCE DU 05 décembre 2025

Date de la convocation : 01/12/2025
EFFECTIF LÉGAL : 11
EFFECTIF EN EXERCICE :11
EFFECTIF VOTANT : 06

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Etaient présents :

BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François, Adjoints au Maire.
BIANCAMARIA Michel, LUCIANI Paul, CHAPOT Thomas Conseillers municipaux

Etaient absents :

MILLET Claude, MARCAGGI Séraphine, CASASOPRANA Olivier,
SCHALK Thierry, DANESI Etienne

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Thomas CHAPOT

Objet de la délibération : Individualisation de subvention Exercice 2025 Attribution d'une Subvention à l'association La Marie-Do

Numéro de la délibération : D024-2025

Le Maire expose,

L'association LA MARIE-DO lutte contre le cancer et apporte un soutien moral et financier aux malades et à leurs familles dans leur combat pour la vie

Les habitants de notre commune ne sont malheureusement pas épargnés par la maladie, nous nous devons de participer à l'effort de solidarité développé par cette association, d'autant que certains de ses administrés en bénéficient.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour l'exercice 2025 à l'association LA MARIE-DO une subvention de 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la commune chapitre 65 article 65748.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer à l'association La Marie-Do une subvention de 500 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine

